

« L'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des aidants doit constituer un réel projet de société collectif. »



Carole Grandjean

Députée de Meurthe et Moselle
Commissaire aux Affaires Sociales
Rapporteuse sur la Mission du Socle
Européen des Droits Sociaux



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

Madame la députée de la 1^{ère} circonscription de Meurthe-et-Moselle Carole Grandjean, a reçu lundi 25 mars une intersyndicale sur le thème des conditions de travail dans les EHPAD.

Les syndicats CFTC, CFDT et CGT étaient représentés pour aborder les difficultés rencontrées dans les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Le financement de la dépendance, le manque de personnel, les conditions de travail, l'attractivité des métiers, la formation des personnels, la bienveillance des personnes dépendantes, l'accompagnement des aidants, les dispositifs de maintien à domicile... sont autant de sujets qui posent question et qui nécessitent une réelle prise en charge, et ce, à travers une réforme à la hauteur du défi que représente le vieillissement de la population.

La prévention doit se systématiser afin de permettre aux personnes de vivre de façon autonome le plus longtemps possible. La bienveillance dans les établissements passe par la bienveillance du personnel. La valorisation et la reconnaissance des métiers de soignants sont des enjeux majeurs pour renforcer les effectifs et assurer un meilleur accompagnement. De nombreux aidants sont en situation de souffrance, qu'elle soit psychologique, physique ou financière. Il est essentiel de trouver un modèle équilibré entre la volonté des personnes âgées de rester à domicile et l'accueil en établissement. Cela passe également par une meilleure accessibilité financière de ces établissements. Le nombre de maladies cognitives (83% des résidents) nécessite une formation des personnels adaptée et spécifique.

À la question de savoir s'il est nécessaire de travailler plus pour faire face au vieillissement de la population, et financer la dépendance, Carole Grandjean tient à ce que la distinction soit faite entre retraites et dépendance. Ce sont deux questions différentes. Le fait de cotiser plus longtemps contre une pension significativement meilleure est une question que nous pouvons nous poser mais l'augmentation de l'âge de départ à la retraite n'est pas envisageable.

Madame Carole Grandjean reçoit régulièrement à sa permanence les syndicats et les rencontrera à nouveau lorsque le projet de réforme sur la dépendance se précisera. À ce sujet, Agnès Buzyn recevra la semaine prochaine un rapport sur le grand âge, qui a associé des personnes âgées et leurs familles, des associations, des professionnels de santé, des experts et des élus.

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr